

**Type D - PROJET À CARACTÈRE
ÉCOLOGIQUE**

CATÉGORIE 17

1 - Concept et réponse aux besoins	15
2 - Méthode de construction et choix durable	20
3 - Efficacité et autonomie énergétique	20
4 - Impact écologique	7,5
5 - Rapport qualité prix et retour sur l'investissement	10
6 - Aménagement écologique des sites / gestion de l'eau	10
7 - Qualité de l'air intérieur santé et bien-être	7,5
8 - Appréciation du juré	10
	100